

SARL S C Motorsport Development

934, VOIE AURELIENNE

13 450 GRANS

Port: 0663779444 / Magasin SEB POWER KARTING : 0490530853

Grans, le 17 Novembre 2017.

DROIT DE REPONSE

Nous souhaitons réagir au discours de Mr Henri Pons, maire d'Eyguières, repris partiellement dans plusieurs médias, dont kartmag, au sujet du Circuit Mistral de Salon Eyguières. Il commence ainsi : « *Je veux couper court aux rumeurs. Il y avait un exploitant depuis 25 ans, l'autorisation d'exploitation est arrivée à terme. Il n'y a pas eu de coup tordu, nous avons lancé un appel à projets, nous avons reçu trois réponses et les précédents exploitants n'ont pas répondu...* ».

Jusqu'à présent, nous nous sommes abstenus de commentaires du fait de l'existence de procédures judiciaires lentes et complexes. Mais cet exposé du 7 novembre est assez limité dans les faits, et relate une infime partie de la réalité concernant la véritable histoire des Circuits.

Par ailleurs, la médiatisation du soudain engouement de la mairie d'Eyguières et de sa collaboration avec ZF Grand Prix (*alias Johan Zarco/Laurent Fellon*) ; et Gérard Cavalloni, entérinée par le conseil municipal du 13 juillet 2017 (*Achard Sophie, Briegne Alain, Canut Jean-Pierre, Jusseau Mathieu, Lieutaud Nathalie épouse Cavalloni, Paillet Bruno... etc.*) ; nous semblent ainsi surprenantes.

Afin d'éclaircir la situation aux yeux de tous, nous avons demandé un droit de réponse.

La municipalité se félicite de l'existence même du complexe sur son sol, comme si elle avait un quelconque rapport avec sa création. Or il n'en est rien !

Le cheminement de ce projet a été long et souvent difficile depuis le choix du lieu d'implantation dans les années 80, par le bureau du CKLM et son président Alain CLARETON jusqu'à la réalisation du Circuit Mistral, en pleine Crau sans eau et sans électricité. La piste a été inaugurée en 1989.

Ce travail a permis dès les années 90 de satisfaire aux différentes réglementations autorisant l'organisation d'épreuves sportives de haut niveau : Championnats de France Karting Féminin et Super 100 en 90, Championnat de France Espoir en 1991, Championnat de France Hexagone en 1993, plusieurs Championnats de France de Moto 50cc et supermotards, ainsi que des Slaloms Automobiles nationaux ; jusqu'au Championnats de France Kart (Minime, Cadet et Féminine) en 2012 et des mises à disposition d'installations/pistes, pour des essais privés de compétiteurs.

Concrètement; la première A.O.T (Convention d'Occupation Temporaire du domaine Public Aéronautique) a été signée il y a plus de 30 ans (et non 25) avec l'état, propriétaire du terrain à l'époque.

Dans les années 2000, la famille CLARETON a souhaité développer le site, afin de le rendre accessible au plus grand nombre en dessinant un nouveau tracé destiné au karting loisir grand public et notamment l'accueil d'enfants, dès 7ans. Les jeunes motards en ont également bénéficié et le Mistral Moto Club a également vu le jour.

Le projet avait été lancé après accord de la municipalité de l'époque et la constitution de la société S C Motorsport Development indispensable à l'obtention d'un emprunt en vue de créer les nouvelles infrastructures (notamment le circuit Mistral Kart 'One) et financer les travaux d'embellissement du site, situé au milieu d'une zone natura2000.

La 2ème A.O.T est alors signée en Octobre 2001 pour 15ans avec l'association des utilisateurs de la plateforme aéronautique de Salon-Eyguières (AUPASE).

Sébastien CLARETON & Emilie CLARETON-DEBENOIT titulaires du Brevet Professionnel BP JEPS SPORT AUTOMOBILE/KARTING ont pu former et encadrer des jeunes lors de stages de pilotage, et ainsi les accompagner vers la compétition; à l'image de Charles PIC qui poursuivi sa carrière en Grand Prix F1. Le circuit est agréé "école française de karting" par la FFSA.

En 2009, l'Etat s'est désengagé d'une grande partie des terrains en sa possession propre, en les cédants **gratuitement** aux communes les plus proches. Nous en avons fait partie et les problèmes avec la municipalité d'Eyguières ont alors débuté.

La mairie a tout d'abord souhaité remplacer l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) par une convention de **très courte durée** et en **multipliant la redevance par 14**.

Compte tenu du montant des emprunts contractés, le changement de règle unilatéral est inacceptable. Pendant des mois S C Motorsport Development représentée par la famille CLARETON a tenté de négocier avec Mr H. Pons, unique représentant de la mairie autorisé à cet exercice. Mais une fin de non-recevoir leur a été systématiquement signifiée depuis 2010, les contraignant à utiliser la voie judiciaire.

Depuis ces années, Mr le maire a envoyé un avis systématiquement défavorable à la préfecture lors des demandes d'autorisation de championnats et épreuves sportives de la part des associations et de la ligue Karting PACAC sous l'égide de la FFSA.

Du fait de la qualité des installations et de l'organisation, le Préfet des Bouches-du Rhône a toujours donné les autorisations d'organisations nonobstant l'avis défavorable du maire, considérant, que ledit AOT était de plus toujours valide.

Pourtant, en mars 2016, la société S C Motorsport Development reçoit un avis d'expulsion qui intervient 7 mois avant la date du terme de sa convention. Monsieur le Maire remet en cause ledit AOT, dont il fait pourtant référence au début de son discours pour justifier l'appel à projets.

La société conteste cet arrêté auprès du Tribunal Administratif de Marseille, et entame simultanément une 2ème procédure. Elle a donc assigné la ville devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Tarascon en revendiquant un bail commercial pour ses activités sur le site.

En 2016, alors que ces deux 2 procédures sont toujours en cours d'instruction, la mairie a lancé un appel à projets sans que nous, créateurs du complexe en place depuis plus de 30ans, en soyons informés.

Nous l'avons appris de manière fortuite, et trop tardivement. Cependant, il aurait été incohérent de postuler pour une convention de seulement 3 ans en lieu et place d'une AOT de 15 ans, tout en assignant la mairie en justice pour un droit au bail commercial !! De plus, comment cautionner de payer une redevance identique à ZF Grand Prix, pour des **équipements sportifs que nous avons nous-mêmes réalisés et financés**, contrairement à leur société qui va juste "poser ses valises"...

Coup de grâce, le 31 juillet dernier la S C Motorsport Development est assignée en référé devant le Tribunal Administratif de Marseille pour une demande d'expulsion « d'un occupant du domaine public sans titre » conséquence de la fin de son A.O.T.

La mairie fait ressortir le critère "urgent" de cette affaire, car elle souhaite que ZF GRAND PRIX prenne possession des lieux dès le 2 Août 2017, **pour exercer les mêmes activités**.

La mairie a même contesté le paiement des loyers devant le tribunal, auquel nous avons apporté les preuves juridiques que tous les loyers avaient été déposés à la mairie. Mais elle ne les a jamais encaissés.

A compter du 4 août, un délai de 48h est imposé pour quitter les lieux.

La famille CLARETON, l'association CKLM et le Mistral Moto Club (clubs sportifs rattachés aux circuits pour les licenciés FFM & FFSA) mettrons finalement 11 jours, grâce au soutien d'amis et de bénévoles, pour déménager le minimum récupérable de 30 ans d'investissements, sur un terrain de 17 hectares, avec une astreinte de 200 euros par jour et 1500 euros d'amende, en laissant sur place, les 2 circuits avec leurs infrastructures.

La bataille judiciaire est relancée. Un recours devant le Conseil d'Etat a été formulé contre le jugement et la mesure d'urgence.

Nous apporterons la preuve que la parcelle que nous occupions depuis plus de 30ans, n'appartient plus au domaine public mais au domaine privé de la commune et qu'à cette condition, nous aurions dû obtenir un bail commercial.

Nous souhaitons faire valoir nos droits. Nous nous battons jusqu'au bout.